



**Arrêté instituant les commissions de propagande à l'occasion des élections départementales
du 20 juin et du 27 juin 2021 pour le département de la Gironde**

La Préfète de la Gironde

Vu le code électoral et notamment ses articles L.166, R.31, R.32, R.155 à R.161 ;

Vu le décret n°2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux et régionaux ;

Vu les ordonnances de Mme Isabelle GORCE, Première Présidente de la cour d'Appel de Bordeaux, portant désignation des magistrats chargés de présider les cinq commissions de propagande électorale du département de la Gironde ;

Vu le courriel du 18 mars 2021 de Madame Catherine PAPON, représentante régionale de la Poste, désignant ses représentants comme membres des commissions de propagande électorale ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article premier : il est institué, dans le département de la Gironde en vue des élections des conseillers départementaux, cinq commissions de propagande pour les deux tours du scrutin des dimanches 20 juin et 27 juin 2021, chargées notamment :

- d'adresser au plus tard le mercredi précédant le scrutin, soit le mercredi 16 juin 2021 pour le 1^{er} tour et le jeudi 24 juin 2021 à 18h00 pour le 2^e tour, à tous les membres du collège électoral du département, sous enveloppe fermée, une circulaire accompagnée d'un bulletin de vote de chaque binôme de candidats.

- d'envoyer au lieu de l'élection et avant l'ouverture du scrutin, les bulletins de vote fournis par chaque binôme de candidats, en nombre au moins égal au nombre des membres du collège électoral.

Article 2 : le siège des cinq commissions de propagande est fixé à la préfecture du département de la Gironde, rue du Corps-Franc Pommies – salles polyvalentes et élections. Elles se réuniront sur la convocation de chaque président.

Article 3 : les compositions des cinq commissions de propagande pour les deux tours de scrutin sont indiquées en annexes de cet arrêté.

Chaque binôme de candidats peut désigner un mandataire qui participe aux travaux de la commission avec voix consultative. Le secrétariat de la commission sera assuré par un agent de la section des élections de la préfecture.

Article 4 : les binômes de candidats qui souhaitent bénéficier de la commission de propagande, doivent remettre au président de celle-ci suivant les modalités transmises aux candidats lors du dépôt des candidatures, une quantité de circulaire au moins égale au nombre d'électeurs inscrits et une quantité de bulletins de vote au moins égale au double du nombre d'électeurs inscrits au plus tard le lundi 17 mai 2021 à 12h00 pour le 1^{er} tour de scrutin et au plus tard le mardi 22 juin 2021 à 18h00 pour le 2^e tour de scrutin.

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer les envois des documents des candidats transmis après ces dates.

Article 5 : en raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, il sera fait, pendant toute la durée des cinq commissions, une stricte application des règles en matière de distanciation des personnes et d'utilisation du matériel de protection. Un dispositif particulier de présentation des documents sera mis en place afin de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle de commission.

Article 6 : le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et les présidents des commissions de propagande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le 04 MAI 2021

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ANNEXE 1

1^{er} tour de scrutin

Numéro des commissions	Cantons	Présidents	Membres
N°1	22- Nord Médoc 30 - Sud-Médoc 1 – Andernos-les-Bains 18 – Mérignac 1 19 – Mérignac 2 28 – Saint- Médard-en Jalles 25 - Les Portes du Médoc 33 - Villenave-d’Ornon	<u>Magistrat titulaire :</u> M. François PRADIER <u>Magistrate suppléante :</u> Mme Édith VIDALIE-TAU-ZIA	<u>Titulaires :</u> - Mme Sandrine CHEBAL, représentant la Poste - M. Claude TOCUT, préfecture <u>Suppléants :</u> - Mme Pascale GIRARD, préfecture - M. Stéphane CHAMPARNAUD, représentant la Poste
N°2	13 – L’estuaire 20 – Le nord Gironde 21 – Le nord Libournais 16 – Le Libournais Fron-sadais 10 – Les coteaux de Dordogne	<u>Magistrat titulaire :</u> M. PROVENZANO Renaud <u>Magistrate suppléante :</u> Mme Stéphanie FORAX	<u>Titulaires :</u> - Mme Sandrine CHEBAL, représentant la poste - M. Claude TOCUT, préfecture <u>Suppléants :</u> - Mme Pascale GIRARD, préfecture - M. Stéphane CHAMPARNAUD, représentant la poste
N°3	2 – Bordeaux 1 3 – Bordeaux 2	<u>Magistrat titulaire :</u> M. François PRADIER	<u>Titulaires :</u> - Mme Sandrine CHEBAL, re-

	<p>4 – Bordeaux 3</p> <p>5 – Bordeaux 4</p> <p>6 – Bordeaux 5</p> <p>7 – Le Bouscat</p>	<p><u>Suppléante:</u></p> <p>Mme Édith VIDALIE-TAU-ZIA</p>	<p>présentant la Poste</p> <p>- M. Claude TOCUT, préfecture</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>- M. Stéphane CHAMPARNAUD, représentant La Poste.</p> <p>- Mme Pascale GIRARD, préfecture</p>
N°4	<p>8 – La Brède</p> <p>11 – Créon</p> <p>12 – L’Entre-deux-mers</p> <p>14 – Gujan Mestras</p> <p>15 – Les Landes de Graves</p> <p>27 – Le Réolais et les Bastides</p> <p>29 – Le Sud Gironde</p> <p>32 – La Teste de Buch</p>	<p><u>Magistrate titulaire :</u></p> <p>Mme Leslie POURLANC</p> <p><u>Magistrate suppléante :</u></p> <p>Mme Édith VIDALIE-TAU-ZIA</p>	<p><u>Titulaires :</u></p> <p>- M. Stéphane CHAMPARNAUD, représentant la Poste</p> <p>- M, Romain RICHAUD, préfecture</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>- Mme Sandrine CHEBAL, représentant la Poste</p> <p>- Mme Christelle BLASZYKOWSKI, préfecture</p>
N°5	<p>26 – La Presqu’Ile</p> <p>17 – Lormont</p> <p>9 - Cenon</p> <p>23 – Pessac 1</p> <p>24 – Pessac 2</p> <p>31 - Talence</p>	<p><u>Magistrate titulaire :</u></p> <p>Mme Nadège CULA</p> <p><u>Magistrate suppléante :</u></p> <p>Mme Édith VIDALIE-TAU-ZIA</p>	<p><u>Titulaires :</u></p> <p>- M. Stéphane CHAMPARNAUD, représentant la Poste</p> <p>- M. Romain RICHAUD, préfecture</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>- Mme Sandrine CHEBAL, représentant la Poste</p> <p>- Mme Christelle BLASZYKOWSKI, préfecture</p>

ANNEXE 2

2^e tour de scrutin

Commissions	Cantons	Présidents	Membres
N°1	22- Nord Médoc 30 - Sud-Médoc 1 – Andernos-les-Bains 18 – Mérignac 1 19 – Mérignac 2 28 – Saint- Médard-en Jalles 25 - Les Portes du Médoc 33 - Villenave-d’Ornon	<u>Magistrate titulaire :</u> - Mme Laure QUINET <u>Magistrate suppléante :</u> - Mme Hélène MARE- CHAL-HUET	<u>Titulaires :</u> - Mme Sandrine CHEBAL, représentant la Poste - M. Claude TOCUT, préfec- ture <u>Suppléants :</u> - M. Stéphane CHAMPAR- NAUD, représentant la Poste - Mme Pascale GIRARD, préfecture
N°2	13 – L’estuaire 20 – Le nord Gironde 21 – Le nord Libournais 16 – Le Libournais Fron- sadais 10 – Les coteaux de Dor- dogne	<u>Magistrat titulaire :</u> - M. Renaud PROVENZA- NO <u>Magistrate suppléante :</u> - Mme Stéphanie FORAX	<u>Titulaires :</u> - Mme Sandrine CHEBAL, représentant la Poste - M. Claude TOCUT, préfec- ture <u>Suppléants :</u> - M. Stéphane CHAMPAR- NAUD, représentant la Poste - Mme Pascale GIRARD, préfecture
N°3	2 – Bordeaux 1 3 – Bordeaux 2 4 – Bordeaux 3	<u>Magistrat titulaire :</u> - M. François PRADIER	<u>Titulaires :</u> - Mme Sandrine CHEBAL, représentant la Poste

	<p>5 – Bordeaux 4 6 – Bordeaux 5 7 – Le Bouscat</p>	<p><u>Magistrate suppléante :</u> - Mme Hélène MARE- CHAL-HUET</p>	<p>- M. Claude TOCUT, préfec- ture <u>Suppléants :</u> - M. Stéphane CHAMPAR- NAUD, représentant la Poste - Mme Pascale GIRARD, préfecture</p>
N°4	<p>8 – La Brède 11 – Créon 12 – L’Entre-deux-mers 14 – Gujan Mestras 15 – Les Landes de Graves 27 – Le Réolais et les Bastides 29 – Le Sud Gironde 32 – La Teste de Buch</p>	<p><u>Magistrat titulaire :</u> - M. Nicolas DUCHATEL <u>Magistrate suppléante :</u> - Mme Hélène MARE- CHAL-HUET</p>	<p><u>Titulaires :</u> - M. Stéphane CHAMPAR- NAUD, représentant la Poste - M. Romain RICHAUD, pré- fecture <u>Suppléants :</u> - Mme Sandrine CHEBAL, représentant la Poste - Mme Christelle BLASZY- KOWSKI, préfecture</p>
N°5	<p>26 – La Presqu’Ile 17 – Lormont 9 - Cenon 23 – Pessac 1 24 – Pessac 2 31 - Talence</p>	<p><u>Magistrat titulaire :</u> - M. Nicolas DUCHATEL <u>Magistrate suppléante :</u> - Mme Hélène MARE- CHAL-HUET</p>	<p><u>Titulaires :</u> - Mme Sandrine CHEBAL, représentant la Poste - M. Romain RICHAUD, pré- fecture <u>Suppléants :</u> - M. Stéphane CHAMPAR- NAUD, représentant la Poste - Mme Christelle BLASZY- KOWSKI, préfecture</p>